

**PLAN REGLEMENTAIRE A17**  
**Zonage et dispositifs pré-opérationnels**

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE  
**LONGUEVILLE**

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale  
ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)  
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)



Information : En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires B et C.

**Légende**

**ZONAGE (art.L151-9 du CU)**

- Zones urbaines
- Zones à urbaniser
- Zones naturelles et forestières
- Zones agricoles

**EMPLACEMENT RESERVE**

Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts (art.L151-41 du CU), ou en vue de la réalisation de programme de logements (art. L123-2 b) du CU)

**SITE PROJET**


- Habitat (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)
- Zone Potentielle de Développement Futur

**AUTRES PRESCRIPTIONS**

Espace inconstructible et limite d'implantation des constructions en application des dispositions de l'article L. 111-6 du CU

**HABILLAGE CADASTRE / FOND DE PLAN**

- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Exploitation
- Périmètre 100 m exploitation agricole
- Surface en eau
- Cours d'eau (rivière, fleuve)
- Bâtiment
- Cimetière
- Parcellaire
- Limite de commune



Zoom sur les emplacements Réservés

